



Compte rendu **AUDIENCE SNOPA CGT Direction des Affaires Maritimes** 22 juin 2015

Présents : Madame Régine BREHIER, directrice des affaires maritimes,
V. BRUGER, chef du Bureau Phares et Balises, M.QUITOT
CGT : C.BREUIL, M .LELIEVRE, C.HOUI, D.LARRASQUET, C.PICCOLETTI

Cette audience faisait suite à un courrier du SNOPA envoyé le 1^{er} avril 2015.

Dans une intervention liminaire, nous pointons la situation de l'emploi des OPA dans les DIRM. Situation particulièrement délicate en raison :

- du plan triennal qui impose des réductions de moyens et d'effectifs programmés sur 3 ans
- du moratoire imposé par Bercy interdisant tout recrutement d'Ouvrier d'Etat.

Malgré tout ce moratoire a pu être levé en 2013 et 2014 pour obtenir quelques recrutements notamment dans les DIRM. Si en 2013 les 11 recrutements autorisés ont pu être effectués ce ne fut pas le cas en 2014 où seulement 7 sur 13 ont été réalisés.

Nous demandons des explications à la directrice de la DAM et voulons connaître la politique de recrutement des OPA à plus ou moins long terme.

Madame BREHIER commence ses propos en affirmant sa volonté d'une politique à long terme qui bien sûr tiendra compte des contraintes budgétaires imposées par le Gouvernement.

Cette politique reposera sur les plans triennaux et sur un recentrage des missions prioritaires. Elle doit tenir compte aussi des évolutions technologiques dans le domaine de la signalisation et nous fait part d'un travail en cours avec le CEREMA en ce qui concerne le balisage virtuel.

Sa volonté est d'établir une feuille de route avec des échanges réguliers avec les services et les personnels.

Une première journée technique pourrait se tenir en fin d'année ou au début 2016 avec toutes les subdivisions du littoral. Nous demandons que les représentants du personnel puissent y participer.

Sur le plan triennal et l'évolution des missions, ces dernières devront recentrées sur ce qui strictement obligatoire pour répondre aux obligations européennes. Ce qui n'est pas forcément « utile » pour le service pourra être externalisé.

Nous évoquons le transfert des ESM (établissement de signalisation maritime) vers l'ANC (aide à la navigation de plaisance) qui pour nous signifie une baisse des niveaux de service.

Pour la DAM, les évolutions doivent être comprises dans un esprit de mutualisation et non de transfert de compétences vers les collectivités. Les ANC peuvent rester « Etat » mais continuer à être financées par les prestations facturés au tiers (collectivités, CCI...)

Sur le PTSM (plan triennal signalisation maritime), un cadrage national devra tenir compte des 4 plans respectifs de chaque DIRM, qui disposeront de suffisamment de souplesse pour fixer leurs objectifs en fonction de leurs particularités.

Pour la CGT, nous ne pouvons pas accepter des PTSM qui prévoient une réduction des moyens et des effectifs de l'ordre de 2 à 3% sur 3 ans tout en continuant à vouloir exercer nos missions de publics. La baisse des moyens et des effectifs entraîne une gestion à flux tendu et inévitablement une baisse du niveau de service, des externalisations, des transferts de compétences...

Sur les recrutements OPA, la Directrice avoue que les services se sont plantés pour évaluer les besoins en recrutements d'OPA en 2014, les 7 recrutements correspondent aux besoins réels des services dans le cadre des effectifs cibles.

La CGT n'est bien sûr pas d'accord avec l'approche de la DAM nous présentons nos besoins immédiats qui correspondent au tableau ci-dessous :

Pour la CGT : besoins immédiats DIRM

DIRMEMN	1 chef atelier, 4 peintres sableurs, 3 mécaniciens (mécanique générale), 1 peintre bâtiments, 2 chaudronniers, 2 électriciens	13	-23 agents (OPA + fonctionnaires) en moins d'ici 3 ans
DIRM NAMO	3 électriciens, 3 chaudronniers, 3 maçons, 3 peintres, 2 mécaniciens (mécanique générale), 1 magasinier	15	Moyenne d'âge 46 ans
DIRM MED	1 contremaitre, 1 magasinier, 1 maçon, 1 peintre	4	
DIRM SA	2 peintres sableur, 1 chaudronnier 1 maçon, 1 électronicien	5	
Missions Polmar	mission de sécurité (exemple danger autour des centrales nucléaires, des raffineries) coordination SDIS, collectivités locales, rôle du CEREMA (ex CETMEF)	5	
Total		42	

Pour une politique à long terme, nous exigeons des recrutements qui tiennent compte de :

- L'internalisation des missions
- Du maintien des compétences
- de la courbe des âges : moyenne d'âge 50ans
- Impact des départs anticipés en C3A

En réalité pour la CGT les besoins réels doivent être multipliés par 3 soit environ **120 ETP OPA**

Nous demandons à la DAM d'intervenir sans attendre pour faire remonter les demandes de recrutements auprès du MEDDE et de peser pour trouver une solution qui permette de recruter de manière pérenne sans avoir à demander la levée du moratoire chaque année à Matignon. D'autant plus que les autorisations tardives ne permettent pas de recruter à temps car les plafonds d'emploi sont déjà atteints.

La CGT est prête s'il le faut pour travailler sur l'évolution statutaire des OPA mais il faut que le MEDDE prenne ses responsabilités.

La Directrice nous affirme qu'elle interviendra auprès de la DRH du MEDDE pour que les choses évoluent.

Cette audience fut l'occasion de pointer les problèmes de gestion des OPA et notamment la méconnaissance des règles statutaires OPA par les DIRM.

Nous insistons sur les problèmes de promotions, les difficultés pour obtenir des concours pour promouvoir au niveau de la maîtrise. Nous mettons en évidence les grilles de classifications qui ne sont plus adaptées pour assurer des déroulements de carrières aux OPA.

Pour nous il doit y avoir plus de convergence avec les DREAL pour la gestion des OPA (Paie – retraite –C3A....)

Nous demandons des explications sur l'évolution de l'arrêté amiante qui doit se mettre en concordance avec celui des fonctionnaires.

Sur ce dernier point, Madame BREHIER nous indique qu'un travail est en cours à la DRH. Sur les problèmes de gestion, elle nous demande de l'informer de chaque problème rencontré.

Nous interrogeons la DAM sur les bruits qui courent sur le projet de fusion de la DIRM SA avec la DIRM NAMO.

Madame BREHIER affirme que la volonté du MEDDE est de rester dans la configuration actuelle mais la décision viendra de Matignon suite au rapport des préfets préfigureurs de la réforme de l'Etat.

Nous intervenons sur le PTSM de la DIRM MEMN qui prévoit le transfert du site d'Etaples vers Boulogne. Pour la DAM, il ya effectivement un problème d'équilibrage des sites, des moyens et des effectifs, il ya aura des concertations et le PTSM devrait être validé après l'été.

Nous abordons le problème des phares et des feux équipés de cuves à mercure : la DAM indique qu'une étude avec un état des lieux et une campagne de mesure sera effectuée par le CEREMA fin 2015 début 2016 .

Conclusion.

Cette audience n'a fait que confirmer l'impact de la politique d'austérité du gouvernement qui se traduit dans les services : il faut réduire les moyens, les effectifs et continuer d'assurer les missions de service public.

Toujours les mêmes conséquences : baisse des effectifs, pertes des missions, des compétences, externalisations...

Nous avons exigé des recrutements OPA, sur le court terme et sur le long terme dans les DIRM.

Nous ne devons pas attendre l'évolution statutaire et faire pression pour exiger dans chaque DIRM des recrutements 2015

L'audience a permis de reprendre des contacts avec la DAM pour pointer les problèmes de gestion.

Incontestablement, nous devons continuer nous opposer à la casse des services publics, pour sauver nos missions, il en va de notre avenir et celui de nos règles statutaires